



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commissariats

Question orale n° 1423

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des effectifs de police dans le département de la Vienne, et plus particulièrement ceux du commissariat de Châtellerault. En effet, et malgré le renfort obtenu en 2000, qui n'a dans les faits permis que la prise en compte des nombreux départs en retraite, qui se poursuivent d'ailleurs à un rythme important, la mise en oeuvre de la police de proximité, censée être effective ce printemps, ne peut s'effectuer réellement dans les conditions espérées pour atteindre les objectifs fixés. De plus, deux événements majeurs vont dans les prochains mois provoquer de nouveaux besoins en effectifs et qui n'ont pas été anticipés. Le premier, certes ponctuel, est lié au remplacement du franc par l'euro. Cet événement va se traduire par des mouvements physiques de sommes considérables dont les forces de police seront immanquablement chargées d'assurer au moins en partie la sécurité. Le second, dont les effets sont durables, est lié à la réduction du temps de travail, dont on ne connaît pas encore les modalités de mise en oeuvre dans la police, mais qui va mécaniquement se traduire par un besoin de renforcement des effectifs. En conséquence, alors que la police de proximité veut, à juste titre, participer à la lutte contre l'insécurité, en rapprochant les forces de l'ordre des citoyens, et alors que les policiers font part unanimement d'une dégradation de leurs conditions de travail liée essentiellement aux carences en effectifs, il lui demande quelles sont ses intentions pour, dans les toutes prochaines semaines, apporter au département de la Vienne, et plus particulièrement à la circonscription de police de Châtellerault, les effectifs indispensables à l'atteinte des objectifs de la police de proximité et au rétablissement de conditions d'exercice du rôle des policiers.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Pierre Abelin a présenté une question, n° 1423, ainsi rédigée:

«M. Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation de effectifs de police dans le département de la Vienne, et plus particulièrement ceux du commissariat de Châtellerault.

«En effet, et malgré le renfort obtenu en 2000, qui n'a dans les faits permis que la prise en compte des nombreux départs en retraite, qui se poursuivent d'ailleurs à un rythme important, la mise en oeuvre de la police de proximité, censée être effective ce printemps, ne peut s'effectuer réellement dans les conditions espérées pour atteindre les objectifs fixés.

«De plus, deux événements majeurs vont dans les prochains mois provoquer de nouveaux besoins en effectifs, et qui n'ont pas été anticipés. Le premier, certes ponctuel, est lié au remplacement du franc par l'euro. Cet événement va se traduire par des mouvements physiques de sommes considérables, dont les forces de police seront immanquablement chargées d'assurer au moins en partie la sécurité.

«Le second, dont les effets seront durables, est lié à la réduction du temps de travail, dont on ne connaît pas encore les modalités de mise en oeuvre dans la police, mais qui va mécaniquement se traduire par un besoin de renforcement des effectifs.

«En conséquence, alors que la police de proximité veut, à juste titre, participer à la lutte contre l'insécurité, mais aussi contre le sentiment d'insécurité en rapprochant les forces de l'ordre des citoyens, et alors que les policiers

font part unanimement d'une dégradation de leurs conditions de travail, liée essentiellement aux carences en effectifs, il lui demande quelles sont ses intentions pour, dans les toutes prochaines semaines, apporter au département de la Vienne, et plus particulièrement à la circonscription de police de Châtelleraut, les effectifs indispensables à l'atteinte des objectifs de la police de proximité, et au rétablissement de conditions d'exercice du rôle des policiers.»

La parole est à M. Jean-Pierre Abelin, pour exposer sa question.

M. Jean-Pierre Abelin. Monsieur le ministre de l'intérieur, j'ai eu l'occasion d'attirer à plusieurs reprises l'attention de votre prédécesseur sur la situation du commissariat de police de Châtelleraut, dans la Vienne, et les difficultés importantes rencontrées en terme d'effectifs de policiers en tenue.

C'est ainsi qu'à une réponse à une question orale que je lui posais il y a un an, M. Chevènement m'avait annoncé l'affectation d'une dizaine de policiers supplémentaires. Ces renforts n'avaient fait que compenser la diminution très importante des effectifs de ce commissariat au cours des derniers exercices, liée principalement à de nombreux départs en retraite.

Aujourd'hui, alors que la délinquance sur la voie publique a augmenté de 12 % en l'an 2000 et que les faits élucidés ont diminué de 21 % au cours de la même période sur le plan local, alors que les chiffres des quatre premiers mois de l'année montrent une nouvelle et très forte dégradation, je voudrais attirer de nouveau votre attention sur le sentiment d'inquiétude de nombreux acteurs de la sécurité quant à la réponse que compte donner le Gouvernement à la conjonction de cinq facteurs qui vont cumuler leurs effets dans les douzes mois qui viennent: la poursuite d'un très fort mouvement de départs à la retraite et d'anticipation de ces départs; la montée en puissance de la police de proximité, forte consommatrice de personnels; l'application de la loi sur la présomption d'innocence, qui alourdit la procédure; la mise en oeuvre du passage effectif à l'euro, qui va ponctionner et mobiliser pendant plus de six mois de nombreuses forces de sécurité pour la protection de sites de stockage ainsi que pour la sécurité des convois d'approvisionnement ou de retrait; enfin, l'application de la réduction de la durée du temps de travail au 1er janvier 2002.

Très concrètement, monsieur le ministre, quels moyens supplémentaires comptez-vous mettre en oeuvre pour accompagner le lancement de la police de proximité à Châtelleraut, laquelle est opérationnelle depuis le début du mois de mai, et pour répondre à ses nouvelles charges ?

Je rappelle que les syndicats demandaient, hors départs à la retraite prévus, la création de deux postes de brigadiers et de neuf postes de gardiens de la paix.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, dans le prolongement du colloque de Villepinte d'octobre 1997, le Gouvernement a décidé, lors de la réunion du conseil de sécurité intérieure du 27 janvier 1999, le développement et la généralisation de la police de proximité. Celle-ci constitue un changement en profondeur des modes d'intervention et d'organisation de la police avec pour objectif de la rendre plus soucieuse des attentes quotidiennes des citoyens.

Conduite en trois vagues successives et équilibrées, entre juin 2000 et juillet 2002, le rythme de développement et de généralisation de la police de proximité tient compte de l'ampleur des modifications à apporter, de la diversité des réalités locales à prendre en compte et de l'importance des moyens d'accompagnement à mobiliser.

En dépit d'une conjoncture difficile liée au fort renouvellement des personnels pour des raisons démographiques et à l'absence de gestion prévisionnelle de la majorité précédente, le potentiel opérationnel de la sécurité publique de la Vienne a été augmenté, entre le 1er janvier 2000 et le 1er juin 2001, de quatre éléments pour compter, à cette dernière date, 263 fonctionnaires de tous grades dont 200 du corps de maîtrise et d'application. Ces fonctionnaires sont assistés de soixante-quatre adjoints de sécurité, soit seize de plus qu'au 1er janvier 2000.

Les circonscriptions de Poitiers et de Châtelleraut, retenues dans la deuxième vague de généralisation de la police de proximité, verront leur potentiel renforcé à la faveur des prochains mouvements de personnels répartis sur l'année 2001.

Dans ce cadre, la sécurité publique de la Vienne bénéficiera d'un renfort de onze gradés et gardiens de la paix qui seront progressivement mis en place au cours de cette année. Viendront s'y ajouter huit personnels administratifs supplémentaires.

S'agissant de la circonscription de sécurité publique de Châtelleraut, ses effectifs ont enregistré, entre le 1er janvier 2000 et le 1er juin 2001, un gain de quatre fonctionnaires de police pour compter, à cette dernière date,

un potentiel global de soixante-dix fonctionnaires dont cinquante-quatre du corps de maîtrise et d'application, assistés de seize adjoints de sécurité.

Cet effectif sera de nouveau renforcé lors des prochains mouvements de personnels aux fins de porter la dotation de la circonscription de sécurité publique de Châtelleraut à cinquante-sept gradés et gardiens au 1er janvier 2002.

En outre, ce service bénéficiera prochainement de l'affectation de trois personnels administratifs supplémentaires, qui remplaceront autant de fonctionnaires actifs jusqu'alors employés à des tâches administratives et qui seront réaffectés à des missions de police de proximité.

Par ailleurs, la poursuite du programme emplois-jeunes permettra au département de la Vienne de bénéficier au terme de cette année d'une dotation de quatre-vingts adjoints de sécurité dont une partie pourra renforcer ceux déjà affectés à Châtelleraut, favorisant ainsi le renforcement des actions de prévention et d'accueil et facilitant le redéploiement des fonctionnaires de police.

Vous pouvez être assuré, monsieur le député, que le Gouvernement restera vigilant et ne négligera rien qui puisse garantir, en tous lieux et en toutes circonstances, l'autorité de l'Etat, ainsi que le droit fondamental à la sécurité.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Monsieur le ministre, je prends acte des nominations et des renforts que vous annoncez, mais je crains fort qu'ils ne soient pas à la hauteur des attentes suscitées par le démarrage de cette police de proximité, puisque l'essentiel des affectations qui nous sont annoncées depuis quelques semaines viseront en fait, pour l'essentiel, à remplacer deux nouveaux départs à la retraite et deux départs liés à des promotions. Je souhaite donc, monsieur le ministre, que des mesures complémentaires puissent être annoncées dans les prochains mois, notamment pour faire face aux nouveaux besoins liés au passage à l'euro et à l'application de la réduction de la durée du temps de travail, ainsi que pour éviter une démobilisation qui serait préjudiciable à la sécurité de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1423

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3149

Réponse publiée le : 6 juin 2001, page 3816

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 juin 2001